

Pignan  
**Psychiatrie**

**LIVRET D'ACCUEIL**

Clinique  
**Saint Martin de Vignogoul**

Retrouvez sur notre site [www.oc-sante.fr](http://www.oc-sante.fr)  
toutes les informations sur votre hospitalisation

*Les photos de ce livret ont été réalisées par l'atelier photos de Saint-Martin  
avec la participation des patients.*





Repères	4
Organisation médicale	5
Vie pratique	6
Formalités administratives	10
Vos droits et obligations	12
Information douleur	17
Charte de la personne hospitalisée	18

# Bienvenue

Fondée en 1972 et implantée dans un château du XVII<sup>e</sup> siècle au cœur du paysage languedocien, la clinique Saint Martin de Vignogoul est un lieu d'accueil et de soins offrant un cadre de vie propice au rétablissement.

Les médecins et l'ensemble du personnel soignant, administratif et de service sont à votre écoute pour vous assurer un agréable séjour.

Pour vous guider dès votre arrivée, nous avons porté toute notre attention à ce livret d'accueil. Vous y trouverez la totalité des renseignements dont vous prendrez connaissance à votre entrée. Prenez le temps de le lire et conservez-le ; il vous sera utile tout au long de votre séjour pour découvrir l'ensemble des services mis à votre disposition.

LA CLINIQUE SAINT MARTIN DE VIGNOUL  
EST CERTIFIÉE PAR L'HAS  
(Haute Autorité de Santé)

Nous vous invitons à consulter notre site internet [www.oc-sante.fr](http://www.oc-sante.fr) pour compléter votre information et préparer au mieux votre séjour.

Le compte-rendu de la procédure de certification est disponible dans son intégralité sur le site internet de l'HAS [www.has.fr](http://www.has.fr), rubrique certification.

## Voici la liste de vos principaux interlocuteurs lors de votre séjour au Centre Psychothérapique Saint Martin de Vignogoul :

Max PONSEILLÉ, PDG

Docteur Claude MAHE, Président de la CME

Marie-Charlotte LONJON, Directrice

### ■ Les psychiatres

Docteur Alix DE BOHAN

Docteur Patrice CHARBIT

Docteur Laure EMERY

Docteur Claude MAHE

Docteur Fabienne NARDOT (Centre de Jour Gérard Blès)

### ■ Les médecins généralistes

Docteur Samuel BAUMANN

Docteur Catherine MASSET

Docteur Philippe NOLY

Docteur Michel DAVID

## Les moyens de stationnement

La clinique dispose d'un parking accessible aux visiteurs durant la journée.

Nous vous rappelons que l'établissement n'est pas responsable des vols et dégradations causés aux véhicules stationnés.



L'équipe institutionnelle comprend :

- une pharmacienne,
- des psychologues cliniciens,
- des infirmiers dont certains ayant reçu une formation spécialisée en soins psychiatriques,
- une assistante sociale,
- des animateurs d'ateliers spécialisés,
- un éducateur sportif,
- des hôtesse d'accueil,
- une équipe administrative,
- une équipe d'intendance et d'entretien.

**La prise en charge thérapeutique, la qualité des soins et le bon fonctionnement de la clinique nécessitent l'intervention de l'ensemble de l'équipe institutionnelle.**

## DEUX TYPES D'ACTIVITÉS VOUS SERONT PROPOSÉS

### 1. Le travail psychothérapique de groupe

Tous les matins à 9h00 (sauf le dimanche et les jours fériés), vous participez au groupe de parole avec votre psychiatre, le psychologue et des infirmiers.

**La présence en groupe est obligatoire** et constitue la base de votre thérapie.

### 2. Les activités sociothérapeutiques

Sur la base d'un calendrier affiché dans différents lieux institutionnels et notamment dans le hall, des activités vous sont proposées, tous les jours de la semaine. Chaque matin à l'issue du groupe de parole, le planning des activités est communiqué en réunion.

Vous êtes vivement conviés à participer à une ou plusieurs des activités proposées.

### 3. Le forum

Le jeudi matin de 9h00 à 10h00, a lieu le forum qui rassemble l'ensemble des patients, médecins et personnel du Centre afin de discuter et d'organiser la vie de l'institution.

**La présence au forum est obligatoire.**





Par l'attention très particulière qu'elle accorde à la qualité de l'hébergement et de la restauration, la clinique Saint Martin de Vignogoul met tous les moyens en œuvre pour rendre votre séjour aussi agréable que possible.

## Horaires

**Lever :** afin de participer au groupe à 9h00, un infirmier vous réveillera à 8h00 le matin.

**Coucher :** vous devez avoir regagné votre chambre au plus tard à 23h00.

**Fermeture des portes :** les portes de l'établissement sont fermées entre 19 et 21 h en fonction des saisons. Vous devez impérativement respecter cet horaire.

## Repas des patients

Les menus sont préparés par le chef et son équipe dans les cuisines de la clinique sous le contrôle d'un médecin.

Les repas sont servis en salle à manger (sauf prescription médicale contraire) aux horaires suivants:

**Petit-déjeuner :** de 08h15 à 08h50.

**Déjeuner :** de 12h30 à 13h00 ; le café est servi au foyer à partir de 12h45.

**Dîner :** 19h00 à 19h30.



## Chambre

A votre arrivée, vous bénéficiez d'une chambre individuelle durant une période quinze jours; pour la suite du séjour, vous partagerez la chambre avec un autre patient sauf indication médicale contraire.

Chacun doit veiller à la propreté de sa chambre et des autres lieux ; vous êtes conviés à participer au ménage de votre chambre, à faire votre lit et à changer les draps le mardi matin. Les chambres ne sont pas fermées à clefs ; vous pourrez toutefois fermer le placard de votre chambre avec un cadenas que vous apporterez ou que vous pourrez acheter à l'accueil. Chacun est responsable du matériel et mobilier qui est mis à disposition. L'usage de téléviseurs et de bouilloires est interdit.

## Linge

Le linge de literie est fourni par la clinique (draps, oreillers, couvertures...).

Vous devrez apporter avec vous le linge de toilette.

Nous vous conseillons aussi de prévoir une tenue sportive.

Vous pourrez nettoyer gratuitement votre linge personnel à la buanderie ouverte de 8h00 à 20h00.

## Valeurs

Il est recommandé de ne conserver dans votre chambre, ni argent, ni objet de valeur, ni moyen de paiement ; la clinique Saint Martin de Vignogoul déclinant toute responsabilité en cas de perte ou de vol. Conformément à la loi du 06 juillet 1992, le service économat se tient à votre disposition pour recevoir vos valeurs en dépôt contre reçu pendant votre hospitalisation.

La clinique ne saurait être tenue responsable en cas de perte ou de vol, si vous n'avez pas pris cette précaution.

Les retraits peuvent se faire du lundi au vendredi de 12h00 à 12h30 à l'économat.

## Téléphone

Les communications téléphoniques peuvent être reçues au standard :

- Du lundi au vendredi de 16h45 à 18h45 (sauf jours fériés)
- Le samedi matin de 10h15 à 11h45

L'usage des téléphones portables est interdit dans les lieux de soins (salles de groupe notamment) et dans les chambres au-delà de 23h00. *L'usage de ces téléphones en tant qu'appareils photographiques est strictement interdit.*

## Visites

*Pour votre tranquillité et le respect de l'intimité, les visiteurs ne sont pas admis dans les chambres (sauf le jour de l'admission).*

Il est demandé aux familles et proches d'informer préalablement l'équipe soignante de leurs visites.

Il est possible aux visiteurs de déjeuner sur place (sauf le dimanche et jours fériés); pour cela il faut acheter un ticket auprès de l'accueil et ce avant 12h00.

Les équipements hôteliers de la région sont multiples ; des hôtels économiques existent sur la commune de Saint-Jean de Védas (à quelques minutes du centre).

## Courrier

Le courrier peut être posté à l'accueil (levée du courrier vers 11h00).

Le courrier est à retirer à l'accueil.

## Lieux de culte

Sur la commune de Pignan, vous trouverez une église et un temple protestant.

Sur la commune de Montpellier vous trouverez tous les autres cultes religieux.

## Permissions et sorties thérapeutiques

Pendant les 10 premiers jours qui suivent votre admission, les visites et les permissions ne sont pas autorisées sauf cas exceptionnel. Par la suite les permissions doivent être demandées en groupe de parole au moins 24 heures à l'avance.

## Stationnement et conduite automobile

L'établissement décline toute responsabilité pour les dégâts ou vols pouvant être constatés sur les véhicules des patients ou des visiteurs.

La conduite automobile pouvant être soumise à un avis médical, le patient s'engage à respecter les recommandations médicales. Il pourra notamment lui être demandé de remettre les clés de son véhicule au cours de son séjour.



**L'accueil de la clinique Saint Martin de Vignogoul est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi matin de 8h00 à 12h30.**

**Vous pouvez y être renseigné sur la vie pratique au sein de l'établissement mais tout ce qui concerne les formalités d'admission, de changement de chambre ou de sortie est traité par le secrétariat médical organisé selon des horaires précis.**

## Règlement intérieur

Avec l'objectif de rendre votre séjour aussi agréable que possible, la clinique Saint Martin de Vignogoul porte une attention particulière à la qualité des soins, de l'hébergement et de la restauration.

Le respect du règlement intérieur remis lors des formalités d'admission permet d'organiser la vie en collectivité, dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité en vigueur dans les établissements de santé.

## Formalités d'entrée

Les formalités d'admission sont effectuées par le secrétariat médical **le matin du lundi au vendredi.**

**Merci de vous munir pour cela des documents suivants :**

- **votre carte d'immatriculation** (carte Vitale) à la Sécurité Sociale en cours de validité ou une attestation d'ouverture de droits, que vous fassiez partie du Régime Général, Agricole ou de la Caisse des Travailleurs non salariés.
- **votre carte d'identité.**
- **votre carte d'affiliation** et/ou la prise en charge pour l'hospitalisation de votre mutuelle.
- **Votre attestation CMU** à jour des droits pour les bénéficiaires.

**Tous les documents médicaux nécessaires** (carnet de santé, radios, examens de sang, groupe sanguin) seront remis au médecin.

Un acompte de 405 euros représentant 30 forfaits journaliers vous sera demandé (par chèque bancaire) en l'absence de mutuelle.

Le 16<sup>ème</sup> jour de votre hospitalisation et ensuite tous les mois, le règlement des forfaits journaliers (405 euros) vous sera demandé si vous ne bénéficiez pas d'une couverture complémentaire ou de la CMU.

**Une fois les formalités d'admission effectuées, vous serez reçu en entretien par le psychiatre et l'équipe soignante.**

**Une visite de l'Institution vous sera proposée par une infirmière et vous serez accueilli par un autre patient.**



## Formalités de sortie

Au terme du travail psychothérapeutique, la décision de sortie est prise en accord avec votre psychiatre ; vous devrez informer le secrétariat au moins 5 jours à l'avance afin que cette sortie puisse s'organiser sur le plan administratif.

Vous devrez penser à rendre les livres empruntés à la bibliothèque.

Les sorties ont lieu du lundi au jeudi et la chambre doit être libérée au plus tard à 10h30 ; en outre, l'établissement ne pouvant pas conserver vos affaires après votre départ, il est recommandé de vous organiser à l'avance.

## RÈGLEMENT DES FRAIS D'HOSPITALISATION

La clinique Saint Martin de Vignogoul est conventionnée avec les organismes d'assurance maladie et certaines mutuelles. Dans ce cas, les frais inhérents à votre hospitalisation et aux soins nécessités par votre état sont réglés directement à la clinique par la Sécurité Sociale ou les mutuelles liées par convention.

Si vous n'êtes pas pris en charge à 100 %, la loi vous impose une participation correspondant au montant du ticket modérateur, soit 20 % des frais d'hospitalisation.

Le forfait journalier reste à votre charge.

Pour les personnes résidant hors département, une différence de tarif peut être opposée par la Sécurité Sociale ; dans ce cas, un dépôt de garantie est demandé au moment de l'admission.

Une caution globale de 60 euros sera encaissée lors des formalités d'admission ; cette caution vous sera restituée à la sortie si aucune dégradation n'a été constatée.



## 1 – Règles à observer dans la vie interne de l'établissement

Le calme et la courtoisie de tous sont nécessaires au rétablissement de chacun et sont les garants d'un séjour agréable. Nous vous invitons à respecter le calme et la propreté de l'établissement, à réduire le volume sonore des appareils de radio à partir de 20h et à regagner votre chambre avant 23h.

Le règlement intérieur régit les règles de vie au sein de la clinique Saint Martin de Vignogoul.

### Affaires personnelles

Nous vous demandons d'amener avec vous les seuls effets nécessaires (les objets volumineux, type mobilier sont interdits).

### Animaux

L'accès des animaux dans la clinique est formellement interdit.

### Dégradations

En cas de dégradation causée par vous-même ou un accompagnant, la Direction se réserve le droit de réclamer les frais de remise en état ou de remplacement.

### Tabac

Conformément au décret 2006-1386 du 15 novembre 2006, et pour des raisons d'hygiène et de sécurité, il est strictement interdit de fumer dans les chambres et dans l'enceinte de l'établissement.

### Alcool, drogue et médicaments

L'introduction dans l'établissement de boissons alcoolisées, de drogue ou de médicaments est strictement interdite et peut entraîner l'exclusion des personnes qui en sont responsables ; dès votre arrivée, vous devez remettre à une infirmière les médicaments en votre possession.

## 2 – Principales consignes de sécurité

Les consignes de sécurité incendie sont affichées dans les couloirs. Le règlement intérieur affiché dans les chambres rappelle les principales autres règles de sécurité.

En collectivité, la sécurité est l'affaire de tous et dépend de la prudence et de la bienveillance de chacun. Les fumées, odeurs suspectes ou autre anomalie de fonctionnement, doivent être immédiatement signalées au personnel.

L'utilisation dans les chambres de bougies ou d'encens est interdite.



## 3 – Informations concernant votre état de santé

L'ensemble des informations concernant votre état de santé vous sera délivré au cours d'un entretien individuel.

L'information concernant votre état de santé porte sur :

- les différentes investigations proposées,
- les traitements ou actions de prévention, leur utilité, leur urgence, leurs conséquences,
- les risques fréquents ou graves normalement prévisibles,
- les autres solutions possibles et les conséquences prévisibles en cas de refus,
- les risques nouveaux identifiés postérieurement à l'exécution des actes,

Vous prenez, avec le professionnel de santé, et suivant les informations qui vous ont été fournies, les décisions concernant votre santé. Votre consentement est requis et vous pouvez le retirer à tout moment.

## 4 – Personne de confiance

*(Cf. article L.1111-6 du code de la santé publique.)*

Au moment de votre admission, il vous sera demandé de désigner, si vous le souhaitez, une personne de confiance en nous indiquant ses coordonnées ; cette personne est la personne que nous contacterons en cas de problème ; à tout moment de votre séjour vous pouvez changer de personne de confiance.





## 5 – Votre droit d'accès au dossier médical

(Cf. articles L. 1111-7 et R. 1111-9 du code de la santé publique.)

Un dossier médical est constitué au sein de l'établissement. Il comporte toutes les informations de santé vous concernant.

Il vous est possible d'accéder à ces informations, en en faisant la demande écrite auprès de la direction, accompagnée d'une photocopie de votre pièce d'identité.

Elles peuvent vous être communiquées soit directement, soit par l'intermédiaire d'un médecin que vous choisissez librement. Les informations contenues dans votre dossier médical ne peuvent être mises à votre disposition avant un délai minimum de 48 heures après votre demande et au plus tard dans les huit jours. Si toutefois les informations datent de plus de cinq ans, ce délai est porté à deux mois.

Votre dossier médical est conservé pendant vingt ans à compter de la date de votre dernier séjour.

En outre, les données concernant les patients font l'objet d'un traitement informatisé dans les conditions prévues par la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés.

Ces données sont protégées par le secret médical et vous pouvez exercer un droit d'accès et de rectification par l'intermédiaire d'un médecin désigné.

## 6 – Vos plaintes, réclamations, éloges, observations ou propositions

(Cf. articles R. 1112-79 à R. 1112-94 du code de la santé publique.)

Si vous n'êtes pas satisfait de votre prise en charge, nous vous invitons à vous adresser directement à la direction de l'établissement pour recueillir votre plainte ou réclamation.

Si vous préférez, vous pouvez lui écrire. La direction de l'établissement veillera à ce que votre plainte ou réclamation soit instruite selon les modalités prescrites par le code de la santé publique (cf. articles R. 1112-91 à R. 1112-94 du CSP). Elle fera le lien avec la commission des usagers (CDU). Elle pourra, le cas échéant, vous mettre en relation avec un médiateur médecin ou non médecin, membre de la CDU. Le (ou les) médiateurs vous recevront pour examiner les difficultés que vous rencontrez.

La composition de la CDU est la suivante :

- Représentant légal de l'établissement : Max PONSEILLÉ  
et par délégation Marie-Charlotte LONJON
- Médiateur médecin : Dr Patrice CHARBIT
- Médiateur non médecin : Corinne GAL
- Représentants des usagers : J-O JOB

## 7 – Evaluation de la satisfaction des usagers

La qualité des conditions d'accueil et de séjour dans l'établissement étant une de nos priorités, nous mettons à votre disposition un « Questionnaire de satisfaction » afin de nous faire part de vos impressions, critiques et suggestions.

Nous vous remercions de compléter ce questionnaire au moment de votre sortie et de le remettre à Aurélie ARNAL, secrétaire médicale ou à l'accueil. Vos réponses sont transmises à la direction et font l'objet d'un traitement statistique en continu et d'une présentation trimestrielle aux services concernés.

## 8 – La lutte contre les infections nosocomiales

Les infections nosocomiales sont toutes les infections contractées dans un établissement de santé 48 heures après votre hospitalisation. Elles peuvent concerner tant les patients que le personnel.

A cette fin, le comité de lutte contre les infections nosocomiales (CLIN) de la clinique Saint Martin de Vignogoul se réunit périodiquement pour établir un programme annuel de lutte et en suivre la réalisation.

Ce programme consiste à :

- Réaliser une prévention efficace grâce à la formation de tous les personnels et la mise en œuvre de protocoles d'hygiène et de soins (lavage des mains).
- Surveiller la présence de germes bactériologiques et leur résistance aux produits d'hygiène grâce à un plan de prélèvement de surfaces complet réalisé par des laboratoires externes agréés.
- Surveiller l'apparition de toute nouvelle infection nosocomiale et sa résistance aux antibiotiques, en liaison avec un laboratoire d'analyses Médicales agréé et en réalisant des enquêtes ponctuelles (prévalence) ou continues (incidence).
- Contrôler l'évolution des Infections Nosocomiales si elles apparaissent pour en limiter les effets et empêcher leur diffusion grâce à des traitements et des soins appropriés.





## LES ÉTABLISSEMENTS DU GROUPE OC SANTÉ

### MONTPELLIER

- Polyclinique Saint-Roch - *médecine, chirurgie, obstétrique*
- Clinique du Millénaire - *médecine, chirurgie*
- Clinique Clémentville - *médecine, chirurgie, obstétrique*
- Home Santé H.A.D. - *hospitalisation à domicile*
- Clinique Fontfroide - *rééducation fonctionnelle, EVC-EPR*
- Résidence Les Glycines - *EHPAD*
- Terrasses des Glycines - *résidence senior*

### CASTELNAU-LE-LEZ

- Centre Bourgès - *rééducation neurologique*

### BALARUC-LES-BAINS

- Clinique Plein Soleil - *soins de suite et réadaptation*

### GALLARGUES

- Clinique Les Oliviers - *soins de suite, réadaptation nutritionnelle*

### VÉRARGUES

- Clinique Stella - *psychiatrie*

### BÉZIERS

- Clinique La Pergola - *psychiatrie*

### MONTARNAUD

- Clinique Saint-Antoine - *géranto-psychiatrie*

### PIGNAN

- Clinique Saint Martin de Vignogoul - *psychiatrie*

### FLORENSAC

- Résidence Les Lavandes - *EHPAD*

### PARIS XI<sup>e</sup>

- Clinique du Mont-Louis - *médecine, chirurgie*



## HOSPITALISATION À DOMICILE

Home Santé H.A.D.

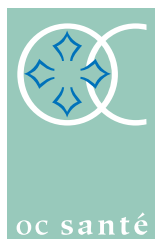
### Home Santé H.A.D. est l'établissement d'hospitalisation à domicile du Groupe Oc Santé.

Créé en 2010, Home Santé H.A.D. permet aux patients de bénéficier de soins d'une intensité et d'une rigueur de nature hospitalière au sein de leur domicile, leur maison de retraite ou leur établissement médico-social.

Proposée uniquement sur prescription médicale du médecin hospitalier ou traitant, l'hospitalisation à domicile permet de raccourcir ou d'éviter certaines hospitalisations à temps complet.

Pour tout renseignement, vous pouvez vous adresser au responsable des soins de votre établissement de santé, à votre médecin ou directement à : Home Santé H.A.D.

174, avenue Nina Simone - 34000 Montpellier - Tél : 04 99 53 65 95 - Fax : 04 99 53 65 94  
e-mail : [info@home-sante.fr](mailto:info@home-sante.fr) - Site internet : [www.oc-sante.fr](http://www.oc-sante.fr)



## Clinique Saint Martin de Vignogoul

34570 Pignan

Tél : 04 67 07 86 86 - Fax : 04 67 07 86 99

e-mail : [secretariat.medical.vignogoul@wanadoo.fr](mailto:secretariat.medical.vignogoul@wanadoo.fr)

